

23 octobre 2012 - PARIS

**Tourisme sexuel
impliquant des
enfants
& grands
événements
sportifs**



CONFERENCE INTERNATIONALE

Pour un tourisme éthique et responsable



Avec le soutien d'ECPAT International

Animés par le désir commun de lutter contre l'exploitation sexuelle des personnes en situation de vulnérabilité, ECPAT France, la Fondation Scelles et le SESI (Service Social de l'Industrie du Brésil) travaillent conjointement à la préparation d'une conférence sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants dans le cadre des grands événements sportifs au Brésil.

Cette initiative a pour objectif d'alerter les autorités françaises, les instances judiciaires, les professionnels du tourisme, les entreprises, les syndicats, les ONGs de protection de l'enfance sur les risques et conséquences du tourisme sexuel impliquant des enfants, notamment dans la perspective de la prochaine Coupe du Monde de football en 2014 et des Jeux Olympiques en 2016 au Brésil. De cette manière, la conférence souhaite dynamiser l'engagement des participants dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et contribuer à l'effectivité du droit des enfants à être protégés contre toute forme d'exploitation sexuelle.

Une présentation de certaines initiatives sera effectuée afin de diffuser les messages de la manière la plus large possible. Suite à cette conférence, il sera proposé aux participants de la conférence de rejoindre la grande campagne européenne de sensibilisation et de prévention « Ne détournez pas le regard »¹ à destination des futurs voyageurs et du grand public.

¹ Traduit de l'anglais : « Don't look away – be aware & report the sexual exploitation of children in travel and tourism! ».

ORGANISATIONS PARTENAIRES



ECPAT France est une association française dont la mission est de lutter contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des fins Commerciales (ESEC). Fondée en 1997, elle fait partie du réseau ECPAT International – End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes –, réseau d'organisations partageant le même objectif et présent dans plus de 80 pays à travers le monde. Le phénomène de l'ESEC inclut la prostitution infantile, le tourisme sexuel impliquant des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et la traite des mineurs à des fins sexuelles. En France, l'association mène des actions de sensibilisation, de formation et de plaidoyer. Au niveau international, elle soutient des projets de protection et de réhabilitation d'enfants victimes d'exploitation sexuelle, notamment en Afrique, à Madagascar, au Pakistan et en Inde.

www.ecpat-france.org



La **Fondation SCELLES**, reconnue d'utilité publique en 1994, a pour vocation de défendre le respect de la personne humaine contre l'exploitation sexuelle commerciale. Parmi ses principales actions, outre le travail de lobbying auprès des pouvoirs publics à l'échelle nationale et européenne, la Fondation édite des publications spécialisées et organise des conférences pour le grand public. A partir de cette année, la Fondation Scelles engage ses forces dans une grande campagne de sensibilisation des jeunes qui aboutira à la remise de prix destinés à valoriser les meilleurs moyens d'expression pour lutter contre l'exploitation sexuelle. La Fondation est également active sur Internet, par le maintien de quatre sites spécialisés :

- Connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle

www.fondationscelles.org

- Sensibilisation des jeunes aux risques de la prostitution

www.passe-passe.org

- Centre de recherches internationales et documentation sur l'exploitation sexuelle (CRIDES)

<http://crides.fondationscelles.org>

- Site d'actualité sur la prostitution

<http://infos.fondationscelles.org>



Créé en 1946, le **SESI - Service Social de l'Industrie du Brésil** - propose aux travailleurs du secteur de l'industrie et à leurs familles, un accès à des services de santé, éducation, loisirs, culture et sports. Au cours de son existence, le SESI a conquis la confiance de milliers de Brésiliens, grâce à un travail éthique et transparent, engagé dans l'inclusion sociale. Le réseau est présent dans les 26 Etats du pays ainsi que dans le District Fédéral, totalisant 2.006 villes et communes. Cette structure assure la présence permanente de l'institution dans la vie du travailleur. Le SESI n'est pas seulement pionnier, mais également agent de transformation sociale, en partant d'une vision simple: les personnes constituent le moteur et la raison d'être des industries; le reste n'est que machinerie. Assurer l'exercice de la citoyenneté aux travailleurs de l'industrie et à leurs familles constitue le défi du SESI. Au-delà de la structure en tant que telle – centres, colonies de vacances, clubs – l'institution propose des programmes comme Ação Global (Action Globale) et Cozinha Brasil (Cuisine Brésil). En complément de ces services, le SESI se donne pour objectif d'encourager une gestion socialement responsable au sein des entreprises, tout en contribuant à la compétitivité et au développement durable du Brésil. Un exemple de cet axe d'intervention est le PSQT – Prêmio SESI de Qualidade no Trabalho (Prix SESI de Qualité au Travail) –.

- www.sesi.org.br/portal/main.jsp

- www.conselhonacionaldosesi.org.br

- www.viravida.org.br/ (Réinsertion socioprofessionnelle de jeunes adolescents)



Le tourisme dans les pays émergents & nouveaux pays industrialisés : un secteur en plein développement

Selon la dernière publication de l'Organisation Mondiale du Tourisme sur les statistiques mondiales du tourisme en 2012, « au cours des soixante dernières années, le tourisme a connu une phase d'expansion et de diversification continue, pour devenir un des secteurs économiques du monde les plus importants et les plus dynamiques. [...] En dépit de chocs passagers, le nombre d'arrivées de touristes internationaux a affiché une hausse presque ininterrompue – passant de 277 millions en 1980 à 528 millions en 1995, puis à 983 millions en 2011. [...] Durant ces dernières années, les destinations des économies émergentes ont connu des croissances plus fortes que celles des destinations des économies avancées, tendance appelée à se poursuivre dans l'avenir. Entre 2010 et 2030, on s'attend à ce que le nombre d'arrivées dans les économies émergentes augmente deux fois plus vite (+4,4 % par an) que dans les économies avancées (+2,2 % par an)»¹.

Le tourisme sexuel : un critère de choix pour certains touristes

En 2007, sur les 842 millions de touristes annuels, on estimait que près de 10 % choisissaient leur destination en fonction de l'offre de tourisme sexuel².

« Tourisme sexuel » est une expression peu satisfaisante. Exploiter le corps des plus pauvres ne devrait en rien être assimilé à une forme de tourisme. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, « le tourisme doit être un facteur de rapprochement entre les peuples, de compréhension, de prospérité et de paix ». Tout ce que dévoie le tourisme sexuel. Pourtant, même s'il est répréhensible d'un point de vue éthique, le tourisme sexuel avec des personnes majeures n'est pas incriminé, d'un point de vue légal, si la prostitution n'est pas illégale dans le pays en question.

Là où se développe le tourisme sexuel, se développe en parallèle le tourisme sexuel impliquant des enfants. Ce phénomène doit être d'autant moins sous-estimé qu'il s'attaque aux enfants les plus vulnérables, protégés de façon inégale selon les pays.

¹ Organisation Mondiale du Tourisme, « Faits saillants OMT du tourisme », édition 2012.

² APSEC, 1ère journée mondiale pour un tourisme responsable et respectueux – Thème 7 : « Non au tourisme sexuel, crime sans frontières ! », Paris, 2 juin 2007, p. 4.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants : un phénomène en expansion

Selon ECPAT International, le tourisme sexuel impliquant des enfants se définit comme l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales par des individus qui voyagent d'un endroit à l'autre, habituellement d'un pays riche vers un pays en développement, et qui ont des rapports sexuels avec des enfants, définis comme quiconque âgé de moins de 18 ans.

Il s'agit donc d'un recours à la prostitution de mineurs à l'étranger, ce qui constitue une infraction pénale en France et dans de très nombreux pays étrangers aujourd'hui, conformément aux normes internationales de protection de l'enfance en vigueur.³

Cette définition n'implique pas nécessairement que l'abuseur soit un touriste étranger en vacances. Il peut provenir d'une autre région du même pays et voyager pour son travail ou son agrément. Le principal élément caractérisant le tourisme sexuel est que l'abuseur, même s'il y séjourne pour une longue période, est quelqu'un qui ne vit pas habituellement à l'endroit où il exploite sexuellement une personne en contrepartie d'une rémunération.

Il est très difficile d'établir un profil type des abuseurs. Ils proviennent de tous les milieux socioprofessionnels, de tous les pays et ont des orientations sexuelles différentes. Ce sont en majorité des hommes de 20 à 80 ans, mais des femmes participent aussi à cette exploitation.

Il existe néanmoins deux types de touristes sexuels : les touristes sexuels préférentiels et les touristes sexuels occasionnels. Les premiers voyagent dans l'intention d'avoir des relations sexuelles avec des mineurs. On compte parmi eux les pédophiles qui sont attirés par des enfants pré-pubères et trouvent souvent à l'étranger un accès facile à ces enfants particulièrement vulnérables à l'exploitation. Les touristes sexuels occasionnels, quant à eux, ne voyagent pas dans l'intention d'avoir des relations sexuelles avec des mineurs. Néanmoins, l'occurrence et la facilité du recours à une relation sexuelle tarifée, y compris avec un mineur, dans certains lieux connus pour être des

destinations de tourisme sexuel, pourront les pousser à se laisser aller, en justifiant le passage à l'acte sur la base de préjugés culturels et de fausses idées sur la situation de ces enfants prostitués.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants est le résultat d'une combinaison de facteurs complexes : pauvreté grandissante dans les pays du Sud, démocratisation des voyages internationaux, accroissement du flux de voyageurs provenant du Nord, préjugés culturels, banalisation de l'usage commercial du corps, existence d'une demande pédophile et contexte souvent désinhibant du voyage. L'Asie du Sud-Est, les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest étaient bien connues pour être des zones privilégiées du tourisme sexuel, avec des personnes majeures et mineures. L'adoption de lois plus strictes a poussé les adeptes du tourisme sexuel vers d'autres destinations et, force est de constater que l'actualité du tourisme sexuel, depuis quelques années, ne connaît ni répit saisonnier, ni restriction géographique. Aucun continent n'est épargné, car les pays industrialisés d'Europe ou d'Amérique du Nord sont gagnés par la prostitution de mineurs étrangers victimes de traite à l'échelle internationale⁴.

Le tourisme sexuel et les grands événements sportifs : une combinaison risquée ?

La corrélation entre les grands événements sportifs et l'augmentation des situations d'exploitation sexuelle est une question d'actualité, apparue sur la scène médiatique depuis une dizaine d'années⁵. Coupe d'Europe ou du Monde de football et Jeux Olympiques sont identifiés comme les théâtres les plus connus des risques d'exploitation sexuelle. Ces compétitions sont extrêmement médiatisées et les enjeux financiers sont énormes. Plus un événement est médiatisé, plus il attire des spectateurs et plus les risques prostitutionnels sont élevés.

4 « L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. » Art 4.a de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, adoptée à Varsovie le 16 mai 2005 et ratifiée par la France le 9 janvier 2008.

5 Fondation Scelles, « Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle – La prostitution au cœur du crime organisé », Ed. Economica, Paris, 2012, p. 180.

3 Voir notamment les articles 34 et 35 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) laquelle appelle les Etats parties à s'engager à protéger les enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle et tout phénomène de traite des mineurs à des fins sexuelles. Voir également le Protocole facultatif à la CIDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants qui vient préciser les infractions relatives à ces formes d'exploitation.

De même, depuis plusieurs années, la société civile et les institutions gouvernementales tirent la sonnette d'alarme sur les risques d'augmentation des cas de traite des personnes à des fins sexuelles à l'occasion des grands événements sportifs afin de répondre à une augmentation supposée de la demande pour des services sexuels de la part de certains visiteurs. De nombreuses campagnes ont ainsi été menées dans ce sens.

En 2006, reprenant les préoccupations des ONGs, le Parlement européen adoptait un projet de résolution sur la prostitution forcée dans le cadre des manifestations sportives internationales⁶. Ce projet de résolution appelait les Etats membres du Conseil de l'Europe à appliquer les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains de 2005, prévoyant des mesures de prévention, de protection des victimes de traite et de poursuite des trafiquants⁷.

Le phénomène de traite des personnes est difficile à analyser de par sa nature illégale et clandestine. Pourtant, certaines études menées après ces manifestations semblent indiquer que le lien présumé entre l'augmentation des risques de traite des personnes à des fins sexuelles à l'occasion des grands événements sportifs n'est pas systématiquement fondé car non constaté pour l'ensemble de ces manifestations⁸. Une hausse des cas de traite des êtres humains a été observée lors des Jeux Olympiques d'Athènes en 2004, ou ceux de Vancouver en 2010. En revanche, les études n'ont pas démontré de hausse à l'occasion de la Coupe du Monde de football en Allemagne en 2006, l'Euro 2008 en Suisse et Autriche, la Coupe du Monde en Afrique du Sud en 2010, l'Euro 2012 en Ukraine et Pologne ou encore les Jeux Olympiques de Londres en 2012⁹. La confusion entre prostitution et traite est

6 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Doc. 10881, 10 avril 2006, Halte à la traite des femmes à la veille de la Coupe du Monde de la FIFA, Rapport. Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Rapporteuse : Mme Ruth-Gaby Vermot-Mangold (Suisse, Groupe socialiste) disponible sur <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=11182&Language=FR>

7 Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, Varsovie, 16 mai 2005. Disponible sur <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/treaties/Html/197.htm>

8 Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW), What's the cost of a rumour? A guide to sorting out the myths and the facts about sporting events and trafficking, 2011.

<http://www.gaatw.org/publications/WhatstheCostofaRumour.11.15.2011.pdf>

9 Sex Industry Worker Safety Action Group, Human Trafficking, Sex Work Safety and the 2010 Games: Assessments and Recommendations, June 10, 2009.

Disponible <http://vancouver.ca/police/assets/pdf/reports-policies/report-human-trafficking-2010-games.pdf>

également à l'origine de ces conclusions divergentes par rapport aux prévisions.

Ces grandes manifestations sportives ont donné lieu à des campagnes et des actions de prévention, qui couplées à la coordination des acteurs institutionnels, associatifs et parfois privés, ont participé à la sensibilisation et à la responsabilisation du grand public sur ces questions difficiles et ont peut-être eu un effet dissuasif sur les trafiquants. A titre d'exemple, en 2012, l'Organisation Internationale du Travail a mené, dans le cadre des Jeux Olympiques au Royaume-Uni, une campagne de sensibilisation appelée 'Gift Box' sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Pour sensibiliser les visiteurs à cette problématique complexe, « des boîtes-cadeaux géantes aux couleurs vives, dont l'intérieur dévoile la dure réalité de la traite des êtres humains, ont été installés dans les rues londoniennes »¹⁰.

C'est dans ce même esprit que les partenaires de cette nouvelle campagne souhaitent mener ce projet : profiter du vecteur de communication que sont les grands événements sportifs à venir au Brésil pour sensibiliser et responsabiliser les futurs voyageurs à la problématique majeure du tourisme sexuel impliquant des enfants et les risques prostitutionnels liés à l'accroissement des touristes dans les régions touchées par ce fléau.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants au Brésil : une préoccupation majeure

Malgré un développement économique et social accéléré au cours des dernières années, les inégalités sont encore très importantes au Brésil. Environ 30% de la population et près de la moitié des enfants et adolescents vit en dessous du seuil de pauvreté, soit un peu plus de 28 millions de personnes, dont 13 millions dans la seule région du Nord-Est. Malgré la mise en œuvre de politiques sociales sans précédent dans le pays, des millions de jeunes sont toujours massivement exclus des systèmes d'éducation et des mécanismes d'insertion socioprofessionnelle. Vivant dans des environnements offrant peu d'opportunités, il est malheureusement courant pour ces enfants et adolescents de choisir la voie de la délinquance ou de la prostitution pour survivre au quotidien.

10 Centre d'actualité de l'ONU, 'LOIT lance une campagne contre la traite humaine dans le cadre des Jeux olympiques de Londres', 27 juillet 2012. Disponible sur <http://www.un.org/apps/news/storyF.asp?NewsID=28670#.UG7XYZgxr1k>

Selon les données fournies par les autorités brésiliennes¹¹, plus de 250 000 enfants seraient en situation de prostitution au Brésil. La réalité est certainement plus alarmante encore. Plus de 950 municipalités brésiliennes, dont près de 43% se situent dans les régions du Nord et Nord-Est, sont touchés par des réseaux d'exploitation sexuelle. Le phénomène touche toutes les couches sociales, mais concerne tout particulièrement les filles des familles à bas revenus, qui vivent dans la périphérie des grands centres, ont des niveaux de scolarité bas, peu d'accès à l'éducation et voient leur vie marquée par différents types de violences, y compris sexuelles.

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une problématique qui touche l'ensemble du pays sous différentes formes. Le tourisme sexuel impliquant des enfants et adolescents brésiliens est particulièrement préoccupant sur la côte du Nord-Est du pays et les villes de Recife, Natal et Fortaleza ainsi que sur les grands axes routiers qui sillonnent le pays¹². L'image touristique du Brésil, trop souvent associée à des représentations stéréotypées de fête et de jeunes femmes sexy, avenantes sur la plage, est très certainement un facteur contribuant à l'existence de ces pratiques. Par ailleurs, les enfants et adolescents sont également largement victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, étant envoyés sur les régions côtières ou à l'étranger (Europe, Etats-Unis, Japon ou pays voisins tels que le Surinam, la Guyane, la Guyane française, le Venezuela...). Les jeunes filles de 15 à 17 ans, qui représentent 30% des personnes victimes de traite à des fins sexuelles, sont les plus ciblées¹³. Beaucoup d'autres mineurs sont victimes de traite à des fins de travail forcé ou de travail domestique.

Face à l'ampleur de la problématique d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, le Président Lula avait décidé de faire de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants une priorité nationale. En 2000, le gouvernement avait ainsi mis en place un plan national d'action contre la violence

11 Trafficking in persons Report June 2011. USA Department of State. Disponible sur <http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2011/>
 12 Childhood Brasil, Organização Internacional do Trabalho, departamento da policia Rodoviaria Federal, Secretaria de Direitos Humanos da Presidência da República, 'Mapeamento dos pontos vulneráveis à exploração sexual de crianças e Adolescentes nas rodovias federais brasileiras – Mapeamento 2009-2010'. (Mapping des points vulnérables à l'exploitation sexuelle des enfants et adolescents sur les autoroutes brésiliennes) http://www.namaocerta.org.br/pdf/mapeamento2009_2010.pdf

13 Rapport de Juan Miguel Petit, Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, Brésil, E/CN.4/2004/9/Add.2, 5 février 2004. Disponible sur <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G04/107/55/PDF/G0410755.pdf?OpenElement>

sexuelle juvénile, avec le soutien de la société civile. En 2006, était adopté un plan d'action en faveur du tourisme responsable dont un volet était consacré à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme¹⁴. Par ailleurs, l'Organisation Internationale du Travail, à travers son programme IPEC (Programme International pour l'abolition du travail des enfants) mène de nombreuses actions au Brésil depuis 1992, notamment en faveur de l'éradication de l'exploitation sexuelle des enfants¹⁵.



Lieux recensés comme zone d'exploitation sexuelle des enfants par grande région.




Principales zones touchées par le tourisme sexuel impliquant des enfants.

La problématique est donc connue et reconnue de l'ensemble des acteurs publics, institutionnels et associatifs. La coordination des actions sur un sujet si complexe et un territoire si vaste n'est pas toujours facile. Il est important de capitaliser sur l'ensemble des expériences et actions d'ores et déjà menées, pour optimiser les résultats de cette nouvelle campagne, autour des événements particuliers à venir que sont ces grandes manifestations sportives.

14 ECPAT International, Informe global de monitoreo de las acciones en contra de la explotación sexual comercial de niños, niñas y adolescentes – Brazil, 2006. Disponible sur http://www.ecpat.net/A4A_2005/PDF/Americas/Global_Monitoring_Report-BRAZIL.pdf

15 Organisation Internationale du Travail, « Ficha país Brasil – Situación y avances sobre trabajo infantil ». Disponible sur <http://white.oit.org.pe/ipiec/documentos/fichabrasil.pdf>



La prostitution infantile et les problématiques associées (tourisme sexuel impliquant des enfants, pornographie mettant en scène des enfants et traite des mineurs à des fins sexuelles) ont fait l'objet d'un encadrement normatif de plus en plus élaboré et contraignant depuis une vingtaine d'années. Nous ne listerons ici que les instruments relatifs au tourisme sexuel impliquant des enfants.

NB: les informations contenues dans les paragraphes relatifs au cadre international et au cadre régional sont directement issus des sites Internet des organismes concernés.

A. Cadre international

I. Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) – 1989¹

Premier instrument international contraignant qui définit les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants. Tous les États membres des Nations Unies ont ratifié ce document, à l'exception de la Somalie, des États-Unis ou du Sud-Soudan.

Dans le contexte de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, les articles 34 à 35 de la CIDE² obligent directement les États à protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation sexuelle, incluant la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et la traite d'enfants. L'action du réseau ECPAT se fonde sur ces articles.

II. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – 2000³

¹ Convention Internationale des Droits de l'Enfant

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

² Article 34 : Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher :

- a) Que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale.
- b) Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales.
- c) Que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

Article 35 : Les États parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

³ Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc-sale.htm>

**CADRE
NORMATIF**

Instrument complétant l'article 34 de la CIDE, il s'agit du premier instrument à définir et à interdire formellement la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie infantile. De ce fait, le Protocole stipule que ces infractions doivent être traitées comme des actes criminels. Les États parties doivent également criminaliser ces actes, établir leur juridiction sur ces infractions, veiller à extraditer les contrevenants, encourager la coopération internationale interétatique afin de poursuivre les contrevenants, et soutenir les enfants qui ont survécu à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

III. Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination⁴

Le travail des enfants est un problème d'envergure mondiale. Suite aux recherches globales sur cette question, l'OIT a conclu qu'il était nécessaire de renforcer les conventions existantes sur le travail des enfants. La Convention n° 182 a permis de focaliser l'attention internationale sur l'urgence des actions à entreprendre, dont en priorité sur les pires formes de travail des enfants, sans perdre de vue pour autant l'objectif à long terme pour l'élimination effective du travail des enfants.

B. Cadre régional : Conseil de l'Europe / Union Européenne

I. Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dite Convention de Lanzarote – 2007⁵

Cette Convention est le premier instrument à ériger en infraction pénale les abus sexuels envers les enfants, y compris lorsqu'ils ont lieu à la maison ou au sein de la famille, en faisant usage de la force, de la contrainte ou de menaces. La Convention établit des mesures préventives et des programmes d'aide aux victimes, encourage les gens à signaler les cas suspects d'exploitation et d'abus sexuels, et met en place des lignes téléphoniques et Internet pour les enfants. Outre les infractions plus généralement rencontrées

⁴ Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination http://www.ilo.org/public/french/comp/child/standards/ilo_conv/index.htm

⁵ Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/children/default_FR.asp

dans ce domaine – abus sexuels, prostitution infantile, pornographie infantile, participation forcée d'enfants à des spectacles pornographiques –, le texte traite aussi de la mise en confiance d'enfants à des fins sexuelles (« grooming ») et du tourisme sexuel. Dans le but de lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, la Convention établit que les individus peuvent être poursuivis pour certaines infractions même quand l'acte est commis à l'étranger.

II. Directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil⁶

Cette directive harmonise dans toute l'Union européenne les infractions pénales relatives aux abus sexuels commis contre des enfants, à l'exploitation sexuelle des enfants ainsi qu'à la pédopornographie. Elle fixe également des sanctions minimales. Les nouvelles règles comportent également des dispositions visant à combattre la pédopornographie en ligne et le tourisme sexuel. Elles visent en outre à priver les pédophiles déjà condamnés de la possibilité d'exercer des activités professionnelles impliquant des contacts réguliers avec des enfants.

C. Cadre national : France⁷

Selon le droit pénal français, le recours à la prostitution de mineurs⁸ constitue une infraction tant en France qu'à l'étranger. La France a adopté depuis plus de dix ans des lois extraterritoriales, dispositif législatif dérogatoire qui permet de poursuivre et punir ses nationaux/résidents de longue durée auteurs d'abus sexuels commis sur des mineurs hors du territoire national. Afin d'éviter toute impunité liée à une faiblesse

⁶ Directive 2011/92/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/fight_against_trafficking_in_human_beings/jl0064_fr.htm

⁷ Pour plus d'explication sur le cadre normatif en France, voir ECPAT International & ECPAT France, Rapport global de suivi des la mise en œuvre des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales pour la France, 2011 http://www.ecpat.net/EI/Pdf/A4A_II/A4A_V2_EU_FRANCE.pdf

⁸ Article 225-12-1 Code pénal : Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'un mineur qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, est puni de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

du droit pénal à l'étranger, la poursuite en France de ces infractions est possible, même si le comportement du résident ou ressortissant français n'est pas incriminé selon la loi locale et que les faits n'ont pas été dénoncés localement, contrairement aux dispositions de droit commun relatives à l'extraterritorialité (Art 113-6 & 133-8 CP). Les peines dépendent de la qualification donnée à l'infraction sexuelle sur mineur en question (viol, agression sexuelle, atteinte sexuelle, recours à la prostitution de mineurs, corruption de mineurs, provocation à la pédopornographie etc) et peuvent aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.





Au-delà des nombreuses actions de nature diverse (campagne de sensibilisation, formation des professionnels du tourisme et étudiants de la filière, outils spécifiques: manuel pour le signalement de cas de tourisme sexuel impliquant des enfants dans les établissements hôteliers etc), voici ici rapidement présentées quelques initiatives internationales et/ou multisectorielles attestant de l'engagement des divers acteurs dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

• **Le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages**

Ces dernières années, les professionnels du tourisme, conscients de la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et de leur rôle majeur dans les actions de lutte, se sont engagés contre ce fléau avec ECPAT International en mettant en œuvre le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages (www.thecode.org). Cet instrument a été créé en 1998 par ECPAT Suède et différents tours opérateurs d'Europe du Nord, avec le soutien de l'Organisation Mondiale du Tourisme et de l'ONU. Ce code de bonnes pratiques dispose que les organisations et compagnies des secteurs du voyage et du tourisme l'ayant signé s'engagent à respecter six points :

1. Établir une politique éthique d'entreprise contre l'exploitation sexuelle des enfants.
2. Former le personnel dans les pays d'origine et de destinations dans lesquelles elles opèrent.
3. Introduire une clause dans les contrats avec leurs fournisseurs dans laquelle ils déclarent leur rejet commun de l'exploitation sexuelle des enfants.
4. Informer les touristes au moyen de catalogues, brochures, affiches, vidéos d'information à bord des avions, billets, pages Web, ou par tout autre moyen qui leur semble approprié.
5. Fournir des informations aux agents locaux « clés » dans chaque destination.
6. Rendre un rapport annuel sur la mise en œuvre de ces lignes directrices.

• **Programme de soutien des enfants victimes d'exploitation (SESI)**

Créé par le SESI en 2008, le projet VIRAVIDA (www.viravida.org.br) offre une opportunité de changement de vie aux jeunes personnes des périphéries urbaines brésiliennes victimes des réseaux d'exploitation commerciale du sexe. En tant que projet

**ACTIONS
REALISEES**

socioéducatif, VIRAVIDA promeut soin psychologique, renforcement des capacités professionnelles et insertion dans le monde du travail. En ce sens, il crée des opportunités effectives pour que les jeunes entre 16 et 21 ans victimes de l'exploitation sexuelle puissent construire leur vie loin de l'exploitation. A la fin de la formation, les participants du VIRAVIDA sont insérés dans le marché du travail grâce aux partenariats avec certaines entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociale qui participent au projet. En échange, ces entreprises reçoivent de jeunes professionnels qualifiés. L'année 2011 a été couronnée de succès. Étendu à cinq nouvelles villes brésiliennes (le projet comprend maintenant seize villes), plus de 903 jeunes ont reçu une formation professionnelle et ont été intégré au marché du travail. Ces jeunes, victimes de violence et d'exploitation sexuelle, travaillent ainsi à regagner confiance et estime de soi pour se lancer dans un nouveau projet de vie.

• **Programme de soutien des enfants victimes d'exploitation (Fondation Scelles)**

Depuis la création en 1956 par Jeanne et Jean Scelles de l'association contre la traite des femmes et des enfants, le combat contre l'exploitation des plus vulnérables a inspiré l'action des équipes d'action contre

le proxénétisme devant les tribunaux et celle de la Fondation Scelles. Depuis 1993, la Fondation Scelles n'a cessé de promouvoir études et actions pour dénoncer la réalité du tourisme sexuel. Dans la documentation qu'elle met à la disposition des chercheurs, notamment sur son site (www.crides.fondationscelles.org), la Fondation actualise les analyses sur les préoccupantes évolutions d'un phénomène qui tire tous les avantages d'une mondialisation en déficit de valeurs. La Fondation, qui héberge au 13 rue Mondétour des associations amies qui luttent contre le tourisme sexuel, comme l'ACPE, les EACP, ESPPER et le CO-FRADE, a aussi financé en 2012 plusieurs actions de terrain en Amérique du Sud, en Afrique ou en Espagne avec des partenaires impliqués dans le suivi des enfants victimes de traite et du tourisme sexuel.

La première édition du Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle publié par la Fondation Scelles mettait l'accent dans chacun des fiches pays sur l'exploitation sexuelle des mineurs et consacrait un chapitre à l'exploitation sexuelle en relation avec les grands événements sportifs. Dans sa prochaine édition du rapport, la Fondation revient sur ce fléau qui ne peut être combattu qu'en conjuguant les compétences et les engagements publics et privés qui refusent la banalisation d'un crime contre les enfants.



LES PARTENAIRES

DE LA LUTTE CONTRE LE TOURISME SEXUEL IMPLIQUANT DES ENFANTS (TSIE)



Convaincu de l'importance des interactions entre le milieu associatif, les institutions publiques et le secteur privé, ECPAT France met un point d'honneur à travailler en collaboration avec de nombreux acteurs de nature diverse. Le réseau de partenaires est traditionnellement lié au secteur du tourisme dans le cadre de la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants mais l'engagement de certaines entreprises dans les causes sociales et humanitaires permet le développement de nouveaux partenariats dans la lutte contre l'ESEC. Un noyau dur s'est ainsi constitué autour des entreprises et organismes suivants :

PROFESSIONNELS DU TOURISME



Depuis plus de dix ans, la compagnie aérienne est engagée auprès d'ECPAT France dans la lutte contre l'ESEC et notamment le tourisme sexuel impliquant des enfants. Air France offre un soutien financier mais facilite également la diffusion des campagnes de sensibilisation. Air France a toujours facilité la mise en contact avec différents partenaires tels que l'association « Board of Airlines Representatives » (BAR France) ou les publications dans les magazines « Air France » et « Concorde ».



Membre du bureau légiférant « le code de conduite », le groupe hôtelier ACCOR participe à la lutte contre le TSIE.



Le Club Med est très engagé aux côtés d'ECPAT France dans la lutte contre le TSIE. L'entreprise diffuse largement les dépliants d'information d'ECPAT sur le tourisme sexuel impliquant des enfants.



ECPAT France et TRANSAT travaillent conjointement à lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants en France via la formation des employés et le relai des campagnes de sensibilisation au sein de l'entreprise qui dispose d'hôtels, d'avions et d'agences de voyage comme par exemple « Look Voyages ».



Partenaire de longue date, le Petit Futé s'est engagé progressivement avec l'association. Le résultat de cette collaboration est la présence de messages de prévention d'ECPAT dans 27 guides, et l'insertion d'encarts internet en lien avec 27 destinations (<http://www.petitfute.com/>) et dans tous leurs magazines. Le Petit Futé héberge également la formation « E-Learning » d'ECPAT France, ce qui permet d'accueillir jusqu'à 50 000 visiteurs/jour.



Carrefour Voyages s'implique également dans la lutte contre le TSIE. Une convention de partenariat a été signée avec l'entreprise afin de diffuser la dernière campagne de sensibilisation sur une période de deux ans. L'entreprise finance également l'association à travers des produits partagés.

Carrefour Voyages s'implique également dans la lutte contre le TSIE. Une convention de partenariat a été signée avec l'entreprise afin de diffuser la dernière campagne de sensibilisation sur une période de deux ans. L'entreprise finance également l'association à travers des produits partagés.



Le Syndicat National des Agences de Voyages est un réseau de plus de 3500 agences de voyages en France. ECPAT France a noué des liens étroits depuis plusieurs années avec le syndicat, qui lui apporte son soutien par la facilitation de la diffusion des outils de sensibilisation et de formation d'ECPAT France.

ECPAT France fait partie de la commission « Tourisme Responsable » au sein du SNAV, qui a réalisé récemment un « livret vert » ayant pour vocation de guider les agences de voyages vers une nouvelle forme de tourisme en développement et qui développe actuellement un label produit incluant des clauses en lien avec la lutte contre le TSIE.



La Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme est un partenaire de longue date d'ECPAT France qui fédère la plupart des écoles de tourisme en France. C'est grâce à cette fédération qu'ECPAT a pu faire des interventions auprès des étudiants et ce, dans toute la France. La FFTST, l'ACPE et ECPAT s'engagent depuis de nombreuses années dans la réalisation du « Concours Dire Non ! » La FFTST est un soutien inestimable dans le monde du tourisme.

La Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme est un partenaire de longue date d'ECPAT France qui fédère la plupart des écoles de tourisme en France. C'est grâce à cette fédération qu'ECPAT a pu faire des interventions auprès des étudiants et ce, dans toute la France. La FFTST, l'ACPE et ECPAT s'engagent depuis de nombreuses années dans la réalisation du « Concours Dire Non ! » La FFTST est un soutien inestimable dans le monde du tourisme.

SERVICES DE POLICE SPECIALISES



La Brigade de Protection des Mineurs de Paris et ECPAT France ont travaillé ensemble à la création d'un livret de bonnes pratiques dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. S'inspirant de l'expérience et du savoir-faire de la BPM en matière de détection de cas de violences sexuelles sur mineurs et de l'expertise d'ECPAT en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, ce livret sera diffusé dans tous les commissariats et gendarmeries de France.



L'OCRVP (Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes – Direction centrale de la Police judiciaire) et ECPAT France travaillent en collaboration dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, notamment dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et le signalement des touristes suspectés d'abus sexuel sur mineurs.



La Direction de la Coopération Internationale et ECPAT France travaille ensemble dans la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants via le réseau des attachés de sécurité intérieure en poste dans les ambassades de France. La DCI et l'OCRVP ont largement contribué à la rédaction du « Manuel de mise en place de procédures de signalement en milieu hôtelier » avec la groupe ACCOR et ECPAT France.

ASSOCIATIONS



L'Association Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) est une association qui lutte contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants dans le monde par tous les moyens légaux via des actions de sensibilisation, un suivi judiciaire des procès dans les affaires de prostitution enfantine (partie civile) et le soutien à des centres d'accueil d'enfants prostitués afin de favoriser la protection, la défense et la représentation des enfants, auprès des instances nationales et internationales.

POUR EN SAVOIR PLUS



Organisations Internationales

Rapport de Juan Miguel Petit, Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, Brésil, E/CN.4/2004/9/Add.2, 5 février 2004.

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G04/I07/55/PDF/G04I0755.pdf?OpenElement>

Examen par le Comité des droits de l'enfant de l'application de la Convention Internationale des droits de l'enfant au Brésil – octobre 2004

<http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs37.htm>

Voir notamment le rapport du Brésil, et développements sur l'exploitation sexuelle des enfants p. 139, paragraphe 651 et suivants

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G03/457/99/PDF/G0345799.pdf?OpenElement>

Organisation Internationale du Travail – Programme IPEC : Programme international pour l'abolition du travail des enfants

<http://www.ilo.org/ipec/lang--fr/index.htm>

Fiche IPEC Brésil sur le travail des enfants

<http://white.oit.org.pe/ipec/documentos/fichabrasil.pdf>

<http://white.oit.org.pe/ipec/pagina.php?seccion=6&pagina=167>

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Doc. 10881, 10 avril 2006, Halte à la traite des femmes à la veille de la Coupe du Monde de la FIFA, Rapport. Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes
<http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=11182&Language=FR>

ECPAT International

Pour l'ensemble des publications du réseau ECPAT International, consulter http://www.ecpat.net/EI/EI_publications.asp

ECPAT International, Le tourisme sexuel impliquant des enfants : questions et réponses, 2008

http://www.ecpat.net/EI/Publications/CST/CST_FAQ_FRE.pdf

ECPAT International, L'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans le tourisme. Une contribution d'ECPAT International au Troisième Congrès Mondial Contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants et des Adolescents, Rio de Janeiro, Brésil, 25-28 novem-

bre 2008

http://www.ecpat.net/WorldCongressIII/PDF/Publications/CST/Thematic_Paper_CST_FRE.pdf

Protecting children from sexual exploitation in tourism: An ECPAT Training Resource Kit http://www.ecpat.com/EI/Publications/CST/ECPAT_CST_Code_Toolkit.pdf

ECPAT International Rapport global de suivi des la mise en œuvre des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales pour le Brésil (Informe global de monitoreo de las acciones en contra de la explotación sexual comercial de niños, niñas y adolescentes – Brazil), 2006.

http://www.ecpat.net/A4A_2005/PDF/Americas/Global_Monitoring_Report-BRAZIL.pdf

ECPAT International Rapport global de suivi des la mise en œuvre des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales pour la France (pour le cadre légal en vigueur en France notamment)

http://www.ecpat.net/EI/Pdf/A4A_II/A4A_V2_EU_FRANCE.pdf

ECPAT International Concept Paper: Preventing Commercial sexual exploitation of children during major sporting events (indisponible en ligne / sur demande)

Code of conduct for the protection of children from sexual exploitation in travel and tourism

<http://www.thecode.org/>

Voir également le centre de ressources d'ECPAT France (outils divers, études et rapports, lois et cadre normatif etc) http://ecpat-france.fr/centre_ressources.php

US Department of State

USA Department of State, Trafficking in persons Report - June 2011

<http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2011/>

USA Department of State, Trafficking in persons Report - June 2012

<http://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2012/>

ONGs

Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW), What's the cost of a rumour? A guide to sorting out the myths and the facts about sporting events and trafficking, 2011.

<http://www.gaatw.org/publications/WhatstheCostofaRumour.11.15.2011.pdf>

Sex Industry Worker Safety Action Group, Human Trafficking, Sex Work Safety and the 2010 Games: Assessments and Recommendations, June 10, 2009

<http://vancouver.ca/police/assets/pdf/reports-policies/report-human-trafficking-2010-games.pdf>

Childhood Brasil, Organização Internacional do Trabalho, departamento da policia Rodoviaria Federal, Secretaria de Direitos Humanos da Presidência da República, 'Mapeamento dos pontos vulneráveis à exploração sexual de crianças e Adolescentes nas rodovias federais brasileiras – Mapeamento 2009-2010'. (Mapping des points vulnérables à l'exploitation sexuelle des enfants et adolescents sur les autoroutes brésiliennes)

http://www.namaocerta.org.br/pdf/mapeamento2009_2010.pdf

Guardian Angel, Child prostitution in Brazil

http://www.childtrafficking.com/Docs/guardian_angel__child_prost.pdf

CONTACTS

ECPAT France

Philippe Galland, Directeur exécutif
philippe.galland@ecpat-france.org

Anko Ordonez, Chargé de communication
aordonez@ecpat-france.org

Tel. + 33 (0)1 49 34 83 13 / + 33 (0)1 49 34 82 63
Fax. + 33 (0)1 49 34 83 10
www.ecpat-france.org

Fondation Scelles

Sandra Ayad, Responsable du CRIDES
sandra.ayad@fondationscelles.org

Dominique Charpenel, Chargée de communication
dominique.charpenel@fondationscelles.org

Tel. + 33 (0)1 40 26 04 45 / + 33 (0)1 40 26 91 47 (CRIDES)
Fax. + 33 (0)1 40 26 04 58
www.fondationscelles.org

SESI (Service Social de l'Industrie du Brésil)

Jair Meneguelli, Président du Conseil National du SESI
Robson Braga de Andrade, Président de la Confédération national des Industries

Tel. + 55 61 3217 0700
Fax. + 55 61 3217 0700
www.conselhonacionaldosesi.org.br